



10 FEV 2023

MINISTÈRE DES SPORTS ET LOISIRS

Le Ministre

N°CAB/MINSL/CNS/CS/BL/0054/2023

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'assurance de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
à Kinshasa/Gombe
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma très haute considération)
Primature
à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Secrétaire Générale aux Sports et Loisirs.
à Kinshasa/Stade des Martyrs
- Monsieur le Secrétaire Général au Gouvernement
à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Président de la Confédération Africaine de Football (CAF)
- Monsieur le Secrétaire Générale de la Confédération Africaine de Football (CAF)

Objet : **Notre engagement**

A Monsieur le Président a.i de la Fédération Congolaise de Football Association à Kinshasa/Gombe

Monsieur le Président,

Je viens de prendre connaissance du rapport d'inspection de la Confédération Africaine de Football (CAF) et de sa décision de non-approbation du Stade de Martyrs de la Pentecôte de Kinshasa.

Je vous exhorte d'engager un recours auprès de la Confédération Africaine de Football (CAF) aux fins de lever cette interdiction formelle et d'accompagner le Gouvernement dans ce vaste chantier de modernisation de cet édifice sportif qui est le principal du Pays.

Je vous apporte ainsi, l'engagement ferme du Gouvernement qui malgré maintes contraintes imprévues auxquelles il est présentement confronté (cas de la guerre à l'Est du Pays), de tout mettre en œuvre endéans trente (30) jours pour que ce Stade remplisse les minimales des conditions en vue d'une nouvelle inspection de la CAF.

Veillez agréer, Monsieur le Président a.i, l'expression de ma considération distinguée.

CHEMBO NKONDE Serge



